



# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUB UFOLEP PAR EQUIPE BADMINTON DU TARN 2024 / 2025

#### **ARTICLE 1: DEFINITION**

L'UFOLEP Tarn organise un interclub départemental de Badminton réservé aux joueurs licenciés UFOLEP 2024-2025.

L'objectif est de permettre des rencontres conviviales, de proximité selon un calendrier suffisamment souple défini au cours du mois de septembre de chaque année.

#### ARTICLE 2: LES RENCONTRES INTERCLUBS

- L'association qui reçoit la rencontre accueille un autre club en fonction des possibilités d'occupation de salle et en tenant compte du calendrier départemental.
- Le responsable de l'équipe qui se déplace, contactera le responsable de l'équipe qui reçoit la semaine qui précède la rencontre afin de connaître l'effectif présent.
- Les associations qui ne se déplaceront pas au minimum sur la moitié des rencontres à l'extérieur ne seront pas autorisées à s'engager dans le championnat interclub par équipe l'année suivante.

#### **ARTICLE 3: FORMULE**

L'objectif est de permettre aux clubs ayant un petit effectif de pouvoir participer au championnat, et aux clubs ayant de nombreux joueurs de pouvoir faire jouer un maximum d'entre eux.

Les rencontres se composent de 5, 7 ou 9 matchs en fonction de la formule choisie suite à la concertation préalable entre les 2 clubs qui doivent se rencontrer. La formule choisie est en fonction des joueurs/joueuses présents.es le jour de la rencontre (DD, DH, DM, SH, SF).

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points :

- A 20 égalité, le set est prolongé : c'est le camp qui mène avec 2 points d'écart qui remporte le set.
- A 24 égalité, le camp marquant le premier 25 gagne le set.





#### **ARTICLE 4: PARTICIPANTS**

- <u>Cet interclub est réservé aux associations affiliées UFOLEP</u>. Les clubs désirant y participer doivent se manifester au plus tard avant la date limite d'inscription indiquée sur la fiche d'engagement.
- Les participants devront être titulaires d'une licence UFOLEP MULTISPORT compétition de la saison 2024-2025, des contrôles inopinés peuvent avoir lieu dans la saison.
- Chaque club sera juge de la participation ou non de ces joueurs de niveaux confirmés ou n'ayant pas l'esprit correspondant à ce type de rencontres conviviales.
- En priorité, les clubs sont invités à faire participer les joueurs débutants ou moyens.
- Les catégories adulte et jeune (11-17 ans) peuvent participer.

## **ARTICLE 5: LES POULES**

- Attention : Un-e licencié-e participant-e au championnat interclub par équipe, ne peut jouer dans deux équipes différentes.
- Les poules sont déterminées par la commission départementale lors de la réunion de septembre.
- A l'issue des rencontres, un classement par poule est effectué (ou un classement unique s'il y a une seule poule)
  - o 3 points pour l'Association vainqueure, 1 point à la perdante.
  - o 3 pour l'association présente, 0 point pour le forfait (équipe forfait)
- En cas d'égalité, la commission déterminera le gagnant.

Le lieu du tournoi de fin de saison sera défini dans l'année.





#### **ARTICLE 6: LES EQUIPES**

- Les équipes doivent être formées d'hommes et de femmes, afin de permettre de jouer des matchs de doubles hommes, doubles femmes, doubles mixtes, simple homme et simple femme durant la même soirée.
- La composition des équipes est déterminée le jour même de la rencontre. Si l'effectif ne le permet pas, on reporte.
- Lors d'une même rencontre, deux joueurs ne peuvent pas rejouer ensemble. Et le même joueur ne peut pas faire 2 simples.
- Les équipes ne sont pas obligatoirement les mêmes à chaque rencontre de façon à permettre aux clubs de faire jouer le maximum de leurs licenciés.
- Un club présentant deux équipes doit déposer une liste nominative de chaque équipe à l'UFOLEP avant le 1<sup>er</sup> match du championnat. Les joueurs ne sont pas interchangeables.

# ARTICLE 7 : LES FEUILLES DE MATCH

- La feuille de match est remplie par l'équipe qui reçoit et doit être entièrement complétée avant la rencontre. Mais peut-être modifiée en cours de rencontre pour cause de blessure, maladie ou absence inopinée, en accord avec les deux responsables d'équipe.
- La feuille de match et le résultat doivent être rentrés sur la plateforme des résultats au maximum 8 jours après la rencontre.
  - Le site pour déposer les résultats : http://www.ufolep81resultats.com
- L'équipe envoyant la feuille de match en retard aura une pénalité (-1) après 3 avertissements. Si un problème existe pour l'envoi de la feuille de match sur la plateforme, en informer par mail l'UFOLEP.
  - Le responsable d'équipe est le seul détenteur du pseudo et du mot de passe. Pour que le championnat interclub soit attractif nous vous conseillons de saisir les scores le plus rapidement possible.

La commission Badminton compte l'ensemble des responsables d'équipe, mais c'est le Comité départemental qui validera les résultats et attribuera les pénalités si possibles.





#### **ARTICLE 8: REPORT DE MATCH**

Les rencontres peuvent être reportées ou avancées après accord entre les deux équipes.

L'équipe demandant un report doit prévenir au plus tard 48h avant la rencontre l'équipe adverse ainsi que l'Ufolep (mail, message vocal, texto il faut une trace) et donner au plus vite la date choisie de report.

### **ARTICLE 9: L'ACCUEIL**

• Le club qui reçoit fournit les volants (mavis600). Il est souhaitable, dans la mesure des moyens de chacun de prévoir un pot à l'issue de la rencontre.

#### **ARTICLE 10: RECOMPENSES**

 Les récompenses seront remises lors des phases finales organisées par un club en fin de saison.

# **ARTICLE 11: LICENCES**

Pour participer à une rencontre tout joueur doit être titulaire d'une licence UFOLEP de la saison en cours.

Avant le début de la rencontre, <u>pour être valide</u> la licence doit comporter <u>une photo</u> <u>récente</u> du joueur <u>et sa signature</u>. Si la licence ne comporte pas de photo, le joueur doit présenter une pièce d'identité comportant une photo pour pouvoir jouer.

Une licence est «provisoire» lorsque le bordereau de licence, le certificat médical et le règlement financier sont parvenus au service « Affiliation » de la FOL 81.

Par ailleurs, la délégation procédera de manière aléatoire à des vérifications de licences sur les feuilles de match.

Toute infraction relative à la validité d'une licence, toute tentative d'utilisation frauduleuse d'une licence pourra donner lieu à une sanction sportive. La sanction sera déterminée par la commission en fonction de la faute (fraude ou négligence) et dans la limite de ses prérogatives. Des poursuites disciplinaires pourront être engagées.